

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec) H7N 4B2

Téléphone:
450 978-1513
Télécopieur :
450 978-7075

www.sregionlaval.ca
reception@sregionlaval.ca

Dans ce numéro:

1. Mot du président, p. 1
2. Importante mise au point sur le régime de la retraite RREGOP, p. 3
3. Message de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE), p. 5
4. Assurances collectives La Capitale: nouvelle brochure !, p. 5
5. Remboursement des médicaments innovateurs: attention !, p. 6
6. Rendez-vous à l'assemblée générale du 3 juin 2014, p. 7
7. Santé et sécurité au travail: une année scolaire chargée !, p. 7
8. Référence en classe spécialisée, p. 9
10. Conseil d'administration, p. 9

Le Fer de lance

1. Mot du président



Ah ! Les méchants syndicats !

Il y a plus d'un an, devant les effets dangereux et néfastes du syndicalisme sur les conditions de vie de millions de travailleurs et de leurs familles en Occident depuis la Révolution industrielle, eux qui ont obtenu la journée de travail de huit heures, les fins de semaine de congé, des lois sur la santé et la sécurité au travail, des normes d'emploi, un soutien au revenu pour les nouveaux parents, une formation pour les travailleurs sans emploi, des pensions gouvernementales, les salaires minimums, une protection pour les personnes blessées au travail ainsi que l'équité salariale entre les femmes et les hommes¹, deux projets de loi fédéraux et antisyndicaux faisaient la manchette de l'actualité, le C-377 et le C-525, celui-ci issu d'un député albertain clairvoyant, monsieur Blaine Calkins.

Le premier projet de loi, le C-377, entendait modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour exiger des organisations ouvrières des renseignements financiers à divulguer au ministre afin qu'il puisse les rendre publics. Le deuxième projet de loi, le C-525, entendait modifier le *Code canadien du travail*, la *Loi sur les relations de travail au Parlement* et la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* afin d'y prévoir que l'accréditation d'un syndicat à titre d'agent négociateur ou la révocation d'une telle accréditation soit subordonnée à l'obtention d'une majorité de votes exprimés lors d'un scrutin secret.

Dans son communiqué du 7 juin 2013, la FAE dénonçait ces projets de loi : le C-525 constituait une attaque des conservateurs contre le mouvement syndical; quant au C-377, le gouvernement conservateur visait à « *affaiblir et même à limiter les actions des organisations syndicales par des mesures inutiles et encombrantes de reddition de comptes, voilà qu'il essaie en plus de rendre excessivement difficile toute forme d'organisation syndicale pour les employés des entreprises fédérales. C'est du harcèlement contre les syndicats et nous devons dénoncer cette attitude méprisante envers le monde syndical. Imposer un vote obligatoire lorsqu'ils se syndiquent, c'est exercer une pression sur eux.* »

Ici au Québec, lors de la dernière campagne électorale, ces projets de loi et leurs visées antisyndicales avaient inspiré un certain François Legault, le

¹ Blogue de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), 2 novembre 2011.

1. Mot du président...

même qui nous avait promis, main sur le cœur, d'augmenter notre salaire de 20% et de nous évaluer, tout en nous rendant responsable de la réussite de nos élèves. Comme si l'argent pouvait tout acheter ! Sans doute parce que la mémoire est une faculté qui oublie, Monsieur Legault, contrit, déclarait pendant la dernière campagne électorale que son gouvernement, s'il en formait un, n'aurait pas les moyens d'augmenter notre salaire tel que promis, mais qu'il nous évaluerait quand même !

À ce jour, où en sont ces deux projets de loi ? Selon un communiqué de Canada NewsWire daté du 14 mai 2014², un amendement de dernière minute a supprimé la pire partie du C-525, celle exigeant qu'une majorité des employés d'une unité de négociation devraient voter en faveur d'un syndicat plutôt que d'exiger une majorité des votes exprimés (considérant de fait les non-votants comme des opposants au syndicat). Le projet de loi nouvellement adopté constitue encore un grand pas en arrière en matière de droit syndical dans ce pays. Il mettrait également fin à la disposition actuelle de l'accréditation sans scrutin là où une majorité des travailleurs ont signé leur carte syndicale. Le projet de loi C-525 sera soumis à l'approbation finale du Sénat avant de recevoir la sanction royale.

Quant au C-377, qui aurait imposé des procédures comptables strictes aux syndicats, le Sénat l'a bloqué l'an dernier et a voté une série d'amendements, auxquels s'est opposé le premier ministre Harper. Au 13 mai 2014, le Sénat était à l'étape de la deuxième lecture. L'honorable Jean-Guy Dagenais a déclaré, sur le site web du Sénat, qu'il terminait la préparation de ses notes d'allocution sur ce projet de loi et proposait que la motion soit ajournée à la prochaine séance du Sénat pour le temps de parole imparti. Il nous faudra donc rester vigilants.

Pendant ce temps, sur le front scolaire, les tableaux blancs interactifs sont de retour dans l'actualité. Leur implantation sera-t-elle maintenue ? On peut se poser la question, bien qu'ils aient été payés plus cher que leur valeur estimée (où est allée la différence ?), en dépit d'une absence de reddition de comptes sur leur efficacité et du fait que ce programme de 240 millions de dollars (!!!) ait révélé des lacunes administratives. Le rapport de Raymond Chabot Grant Thornton souligne la faible concurrence due à la présence de deux soumissionnaires seulement, dont Smart Technologies, qui a remporté le contrat. Cette société albertaine était représentée par Martin Daraîche, un lobbyiste du cabinet de relations publiques National qui était conseiller politique de la ministre Nathalie Normandeau – elle aussi de retour dans l'actualité – et du premier ministre Jean Charest³.

Pendant ce temps, Philippe Couillard, nouvellement premier ministre, et un bon ami du Dr Arthur Porter, a augmenté le salaire de son secrétaire général, qui gagnera 310 000 \$ par an, à quoi s'ajoute un bonus au rendement pouvant atteindre 15 % de son salaire. Le mandarin touchait 204 000 \$ il y a un mois à peine, à la présidence de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.

Enfin, pour notre nouveau ministre de l'Éducation, Yves Bolduc, qui s'occupe sérieusement des « vraies affaires », le projet du CUSM était sans « failles », lui qui l'a supervisé de 2008 à 2012 comme ministre de la Santé sous le gouvernement Charest. « *Il a pu y avoir des tentatives [de fraude], mais il n'y avait pas de failles. À la fin, on a payé le prix juste pour le coût de construction*⁴ ». Rappelons que, selon les informations recueillies par la police, les deux anciens grands patrons du CUSM, Arthur Porter et Yanai Elbaz, auraient reçu des pots-de-vin de 11,25 millions \$ en provenance de SNC-Lavalin.

22,5 millions \$: est-ce là payer un « prix juste »? Que restera-t-il pour nous ? Rien. Le gouvernement n'aurait pas d'argent⁵.

² Canada NewsWire. Nouvelles générales, lundi le 14 mai 2014. Projet de loi C-525, un pas en arrière.

³ *Le Devoir*, 23 mai 2014.

⁴ *Journal de Québec*, 20 mai 2014.

⁵ L'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) autant que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) affirment que les employés du secteur public ne cessent de perdre du terrain sur ceux du privé. L'IREC estime le retard à 7,3% en 2012 pour ce qui est du taux horaire, pendant que l'ISQ a parlé d'un écart de 8,3%, mais en termes de salaire hebdomadaire. « L'écart salarial se creuse entre le public et le privé, selon une étude », *Le Soleil*, édition électronique, 27 mai 2014.

2. Importante mise au point sur le régime de retraite RREGOP

Le 27 mars dernier, à titre de membre du comité socio-politique, j'ai eu l'occasion d'assister en compagnie de Laurent Lamontagne, président, à une conférence sur les « mythes et réalités » de notre régime de retraite RREGOP. Je vous en résume la teneur en vous invitant à rester alerte face à celles et ceux qui aimeraient bien sabrer – encore ! – dans nos avantages sociaux.

Depuis maintenant plusieurs années, il est souvent question des régimes de retraite dans la fonction publique. Les médias et les groupes de droite s'en donnent à cœur joie dans leurs attaques, en mélangeant tous les régimes, privés et publics, et en véhiculant de fausses informations afin d'alimenter leurs propos. Une mise au point s'impose à propos du RREGOP (*Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*), car il existe plusieurs régimes de retraite au Québec et tous ne font pas partie du même bateau. Les médias brandissent une dette collective faramineuse de plusieurs dizaines de milliards de dollars afin d'attiser la peur du public et alimenter la jalousie de la population envers la fonction publique. Les faits prouvent tout le contraire...

Avant de détailler la situation actuelle du RREGOP, il est crucial d'expliquer ce qui s'est passé en 2008, avec les débâcles de la Caisse de dépôt et placement du Québec, car c'est à partir de ce point que plusieurs détracteurs des régimes de retraite amorcent leurs attaques.

En 2008, la Caisse de dépôt et placement du Québec a perdu environ 48 milliards de dollars dans le scandale des papiers commerciaux. La part du RREGOP qui a été perdue était d'environ 12 milliards¹. Notons que le gouvernement n'est pas responsable d'un seul sou de ces 12 milliards. Nous y reviendrons.

Depuis 2008, le RREGOP a revu ses paramètres financiers afin d'assurer la pérennité du régime. Cette révision était l'un des éléments traités lors de la dernière ronde de négociations entre le gouvernement et la fonction publique. Le taux de cotisation des membres a été revu à la hausse, d'environ 3 % d'ici 2016, afin de résorber les pertes de 2008 et d'assurer la survie à long terme du régime. Cette hausse du taux de cotisation est due principalement à trois facteurs : les pertes de 2008, le vieillissement et l'augmentation de la longévité de la population.

Les 12 milliards perdus en 2008 sont la responsabilité entière des cotisants du RREGOP. Les contribuables québécois ne sont aucunement responsables de cette somme et n'ont pas à « rembourser » les sommes perdues en 2008. La partie « Employés » du RREGOP représente 50 % du montant des prestations reçues. La partie gouvernementale s'appelle le *Fonds d'amortissement des régimes de retraite* (FARR); le gouvernement n'est responsable que de cette partie.

Les hausses de taux de cotisation ont eu l'effet escompté. Des 12 milliards perdus en 2008, il ne restait que 2,65 milliards manquants en 2011¹. C'est donc dire que nous avions déjà rattrapé 78 % de la somme perdue en 2008. À la même date, le RREGOP était donc capitalisé à 93 % (40,9G \$ / 43,65G \$). Ainsi, 93 % des fonds requis pour les rentes des personnes actives ou retraitées étaient déjà couverts par les fonds disponibles à ce moment ou par les cotisations à venir. Autrement dit, les prestations de retraite de 93 % des employés de la

¹ Labbé, Mario; *Bilan de santé du RREGOP, le patient va mieux qu'on le dit*; CSQ; Février 2014; p. 2

2. Importante mise au point sur le régime de retraite RREGOP...

fonction publique étaient assurées et les dernières projections actuarielles parlent d'une capitalisation à 103 % dans les prochaines années², et ce, malgré les déboires de 2008 de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Il faut aussi savoir que lorsque certaines personnalités médiatiques s'alarment d'une *dette* de 40 milliards de dollars au RREGOP, elles déforment la vérité afin d'apeurer la population. Les 40 milliards ne constituent pas une dette, mais bien un **passif**. La différence est capitale. Un passif signifie que même si l'argent n'est pas à proprement dit « à la banque », cette somme sera couverte par les cotisations actuelles et futures des membres cotisants. C'est pourquoi la dette du RREGOP est en voie d'être entièrement résorbée.

En ce qui concerne la part du gouvernement – le FARR – elle était capitalisée à environ 60 % en 2013 et sera capitalisée à 70 % d'ici 2020³. Encore une fois, les modifications apportées au FARR, comme celles au RREGOP, ont été négociées avec le gouvernement. Ce régime de retraite fait partie de nos avantages sociaux. Il faut savoir qu'à qualifications et tâches égales un employé du secteur public gagne en moyenne 8 % de moins que son homologue du secteur privé^{4,5}. À partir d'un salaire de 50 000\$, ce 8 % représente 4 000 \$ de moins pour l'employé du secteur public. Sachant que la cotisation annuelle au RREGOP pour un tel salaire est d'environ 3 400 \$, nous constatons qu'il y a encore un manque à gagner par rapport au secteur privé. Lorsque tous les avantages sociaux (régime de retraite, congés, assurances, ...) sont pris en compte, les employés des secteurs privé et public arrivent à parité⁵ dans leur situation financière. Nous sommes loin des « conditions de travail en or », comme le prétendent des groupes de droite. Autre élément à pas négliger: la rente moyenne d'un participant au RREGOP en 2010 était d'environ 17 800 \$⁶ par année. Malgré ce que prétendent certains acteurs de la droite québécoise, personne ne devient millionnaire grâce à son régime de retraite !

Autre fait important: le gouvernement n'a pas cotisé au FARR entre 1973 et 1993¹ ! Durant 20 ans, ce dernier n'a fait que payer les prestations qu'il se devait de payer, mais sans mettre d'argent de côté ! Cela explique en bonne partie les sommes d'argent que certains commentateurs utilisent dans les médias afin d'effrayer la population. Les employés de la fonction publique ne peuvent quand même pas être tenus responsables de la négligence du gouvernement !

Finalement, rappelons que tous les régimes de retraite ne sont pas les mêmes et qu'il importe de comparer des pommes avec des pommes. Certains régimes ont un ratio de cotisation 30-70, où l'employeur cotise plus que l'employé, mais ce n'est pas le cas du RREGOP, qui est à 50-50. Et même si certains acteurs de la droite se plaisent à utiliser des comparatifs douteux, il importe de mener des analyses avec des métiers similaires. Comparer la situation d'une enseignante avec une caissière de Wal-Mart afin de critiquer les régimes de retraite ne tient pas la route !

En conclusion, ne vous laissez pas abattre par les critiques. Notre régime de retraite se porte bien, la fameuse *dette* dont on parle tant n'est pas une dette mais bien un passif et la partie de notre régime de retraite qui nous incombe, au RREGOP, est presque entièrement capitalisée. Il n'y a donc pas de raison de s'inquiéter de l'avenir de notre régime. Il faut simplement s'assurer de citer les faits et les chiffres véridiques afin de remettre les pendules à l'heure. Nous éviterons ainsi de tomber dans le discours simpliste de ses détracteurs.

Simon Landry
membre du comité socio-politique

¹ Labbé, Mario; *Bilan de santé du RREGOP, le patient va mieux qu'on le dit*; CSQ; Février 2014; p. 2

² Évaluation actuarielle du RREGOP, mise à jour du 31 décembre 2010

³ QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES (2012-2013), *États financiers consolidés du gouvernement du Québec*, p. 124

⁴ Basé sur les données du fichier du Système d'information sur la rémunération (S.I.R.) du Conseil du trésor de 2011

⁵ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2011), *Rémunération des salariés. État et évolution comparés*, p. 19

⁶ CARA, *Rapport annuel de gestion 2010*, p. 75

Un sondage national révèle que les enseignantes et enseignants ont du mal à répondre aux besoins de tous les élèves

Les résultats du plus important sondage en ligne jamais réalisé par la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) auprès de la population enseignante révèlent que plus de neuf enseignantes et enseignants sur dix considèrent la composition des classes comme une source de stress au travail. Plus de 8 000 membres de la profession enseignante ont pris part à ce sondage à participation volontaire en répondant à des questions sur l'équilibre travail-vie et les sources possibles de stress tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle de classe.

« En général, les enseignantes et enseignants estiment qu'ils ne disposent pas du soutien et des services nécessaires pour répondre au large éventail de besoins particuliers dans leur classe », indique la présidente de la FCE, Dianne Woloschuk. Les résultats du sondage de la FCE arrivent une semaine après la diffusion d'un rapport de People for Education (PDF - en anglais seulement), qui révèle que

Suite à la page 6

3. Message de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE)



L'ASSOCIATION
DE PERSONNES
RETRAITÉES
DE LA FAE

Pour les personnes qui ont décidé de prendre leur retraite, ou qui s'apprêtent à le faire, l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE) vous a préparé un portfolio afin de vous informer sur l'APRFAE et par la même occasion, vous donner plusieurs renseignements préalables à la prise de votre retraite.

L'APRFAE est une association de personnes retraitées reconnue par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

Ces portfolios, préparés à votre intention, ont déjà été expédiés dans certaines commissions scolaires et dans tous les syndicats affiliés à la FAE.

Si vous n'avez pas encore votre copie du portfolio, vous pouvez le demander directement à votre syndicat local ou le recevoir en version électronique en vous adressant à l'APRFAE à l'adresse suivante : retraites@aprfae.ca

L'APRFAE, une association qui nous unit !

4. Assurances collectives La Capitale: nouvelle brochure !



Le 1^{er} janvier 2014, d'importants changements ont été apportés au contenu des protections d'assurances collectives La Capitale; mentionnons les montants remboursés pour diverses garanties d'accident maladie, le montant de la prestation en cas d'invalidité longue durée, l'assurance vie de base obligatoire, sans oublier les nouveaux tarifs 2014.

Il était donc temps de produire une nouvelle brochure explicative ! Elle vous sera distribuée dans les prochains jours. Et vous pouvez la consulter, en ligne, au www.sregionlaval.ca, onglet *Assurances*.

le rapport élèves-enseignant en éducation de l'enfance en difficulté augmente, tandis que les écoles ont un accès inégal aux services de soutien.

Au total, 95 % des enseignantes et enseignants sondés disent éprouver du stress dans la classe parce qu'ils manquent de temps pour répondre aux besoins individuels des élèves. Voici d'autres constatations relatives aux facteurs de stress :

- trois éducateurs et éducatrices sur quatre éprouvent du stress en raison des interruptions par les élèves;
- 71 % en éprouvent à cause de l'absentéisme des élèves;
- plus de six répondantes et répondants sur dix considèrent les problèmes personnels ou de santé des élèves comme un facteur de stress.

Le manque de temps de planification des évaluations avec les collègues est considéré comme une source de stress par 86 % des enseignantes et enseignants sondés, et le manque de temps pour noter et évaluer les élèves, par 85 % d'entre eux. Parmi les autres sources de stress figurent les tâches administratives et les technologies désuètes.

5. Remboursement des médicaments innovateurs: attention !



Depuis le 1^{er} janvier 2014, un médicament innovateur est remboursé à 70 %, s'il existe un générique pour ce produit. Néanmoins, un médicament innovateur peut continuer à être remboursé à 80 % si une raison médicale empêche l'utilisation du médicament générique. Afin d'attester la raison médicale, il faut faire parvenir un formulaire à La Capitale.

À la suite de discussions avec l'assureur La Capitale, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a convenu qu'une rétroactivité devait s'appliquer. Par exemple, si une personne assurée se rend compte qu'elle n'est remboursée qu'à 70 % parce qu'il existe un médicament générique au médicament prescrit par son médecin ET que cette personne ne peut prendre ledit médicament générique pour des raisons médicales, elle doit faire remplir le formulaire par son médecin, le faire parvenir à La Capitale et ainsi récupérer le 10 % manquant.

La rétroactivité pour les médicaments innovateurs s'applique de la façon suivante:

1) Médicament prescrit **avant** le 1^{er} janvier 2014

- Transmission du formulaire à l'assureur au plus tard le 31 décembre 2014
- Correction du remboursement à 80 % rétroactivement au 1^{er} janvier 2014

2) Médicament prescrit **depuis** le 1^{er} janvier 2014

- Transmission du formulaire à l'assureur dans l'année qui suit la date de la prescription indiquant qu'il ne peut y avoir de substitution
- Correction du remboursement à 80 % rétroactivement à la date de la prescription

Vérifiez vos bordereaux de remboursement qui accompagnent les paiements effectués par La Capitale. Encore mieux: développez le réflexe de valider la nature du médicament prescrit par le médecin.

« Quatre-vingt-treize pour cent des enseignantes et enseignants sondés disent se sentir déchirés entre leurs responsabilités pédagogiques et leurs responsabilités familiales, indique Madame Woloschuk. Cela n'a rien de surprenant étant donné que plusieurs études sur la charge de travail menées depuis 2000 par des organisations provinciales et territoriales de l'enseignement montrent qu'en moyenne, un enseignant ou une enseignante travaille environ 53 heures par semaine. »

« Parmi les enseignantes et enseignants qui sont également des parents, 90 % des femmes et 81 % des hommes ont indiqué qu'ils n'ont pas suffisamment de temps à consacrer à leurs propres enfants. En tant que professionnelles et professionnels, les membres du personnel enseignant s'efforcent continuellement d'assurer la réussite de leurs élèves, et ce au détriment de leur vie personnelle », ajoute-t-elle.

Madame Woloschuk indique que la FCE partage les préoccupations des répondants et répondantes, qui recommandent cinq mesures principales à prendre parmi 14 mesures examinées dans le sondage, soit réduire la taille des classes, améliorer le soutien aux élèves ayant des

Suite à la page 8

6. Rendez-vous à l'assemblée générale du 3 juin 2014

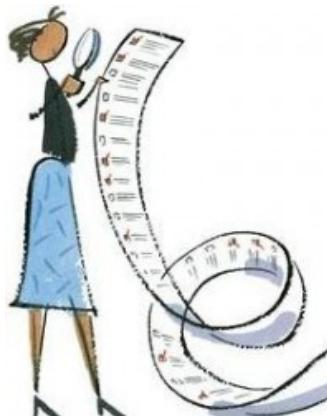
Quelques exemplaires des statuts du SERL avec les modifications proposées ont été distribués dans chaque établissement.

Des changements significatifs concernant principalement la tenue des élections au conseil d'administration sont contenus à l'**avis de motion** que vous êtes invités à consulter.

Conformément à l'article 9.6 des statuts présentement en vigueur, c'est l'assemblée générale du 3 juin prochain qui décidera du sort des nouveaux statuts proposés; pour être adoptée, une modification aux statuts doit être approuvée par 2/3 des membres présents ayant droit de vote.

Rendez-vous: MARDI 3 juin 2014,
de 17 h 15 à 20 h,
à Compétences 2000, à l'auditorium
777, avenue de Bois-de-Boulogne

7. Santé et sécurité au travail: une année scolaire chargée !



De nombreuses plaintes ont été acheminées à la Commission scolaire de Laval au cours de l'année scolaire 2013-2014. Ces plaintes ont été formulées par 35 centres et écoles, minimalement, autant du secteur des jeunes, que de l'éducation des adultes ou de la formation professionnelle. Le SERL est intervenu à chaque fois pour tenter de faire corriger la situation problématique.

Pour en dresser le bilan, regroupons les questions portées à l'attention de l'employeur en grandes rubriques:

- plaintes sur la **qualité de l'air**:
 - taux d'humidité trop bas;
 - taux de CO₂ trop élevé;
 - infiltration d'eau et présence de moisissures;
 - présence d'hydrocarbure;
 - poussière dans les conduits de ventilation et les calorifères;
 - mauvaise insonorisation;

besoins particuliers, augmenter le temps de préparation et de planification, réduire les demandes non liées à l'enseignement (p. ex. le travail administratif) et augmenter le nombre de ressources en salle de classe et en améliorer la qualité (p. ex. les livres et les ordinateurs). Ces mesures contribueraient à améliorer les conditions d'exercice du personnel enseignant et, par conséquent, l'environnement d'apprentissage des élèves.

« Comme les autres Canadiennes et Canadiens, les enseignantes et enseignants sont conscients de l'importance d'équilibrer leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Cependant, les facteurs qui ont une incidence sur les conditions de travail du personnel enseignant ont aussi un effet très direct sur les conditions d'apprentissage des élèves », conclut Madame Woloschuk.

Le Sondage sur la recherche de l'équilibre travail-vie par le personnel enseignant a été mené en ligne par la FCE et les organisations provinciales et territoriales de l'enseignement de tout le Canada entre le 24 février et le 26 mars 2014. Un total de 8 096 enseignantes et enseignants canadiens y ont répondu.

Suite à la page 9

7. Santé et sécurité au travail: une année scolaire chargée !...

- plaintes **bruits** excessifs;
- plaintes visant certaines **infestations**:
 - mycoses;
 - fourmis charpentières;
- plaintes portant sur la **violence faite envers les enseignantes et les enseignants**;
- plaintes pour des **odeurs nauséabondes** dans certains locaux;
- plaintes récurrentes dans plusieurs immeubles pour le **chauffage** défectueux;
- plainte pour **intercom** défectueux;
- plainte pour des **odeurs de gaz** nécessitant des évacuations.

... Sans compter les nombreuses demandes du SERL soucieux d'obtenir les résultats pour les tests de radon: autant de refus par la commission scolaire !

Vous devez savoir que, malgré le travail investi et les interventions répétées du SERL auprès de la commission scolaire, un des obstacles majeurs auxquels nous sommes confrontés, c'est le **manque de transparence de l'employeur**.

Soulignons, par ailleurs, que les centres et les écoles de la CSDL semblent manifestement souffrir du manque d'entretien qu'on observe depuis plusieurs années, à la suite des décisions de la commission scolaire de se départir du personnel de soutien requis et de faire appel à l'entreprise privée.

Quant à nous, responsables du dossier santé et sécurité au travail, nous n'entendons pas lâcher la bride.

Dossiers à suivre !

Micheline Roby
responsable SST

La FCE est une alliance de près de 200 000 enseignantes et enseignants aux paliers élémentaire et secondaire provenant de 17 organisations, soit 15 organisations Membres, un Membre affilié et un Membre associé, d'un littoral à l'autre du pays. Suivez la FCE sur Twitter: @CanTeachersFed and @EnseigneCanada.

www.ctf-fce.ca/fr

Le *Fer de lance*

Le *Fer de lance* fournit aux membres du syndicat une information d'un contenu très varié: il les renseigne sur les dossiers prioritaires du syndicat et de la FAE qui rejoignent les membres, ou une bonne partie d'entre eux, dans leurs préoccupations sociales ou professionnelles.

Il aborde des réalités quotidiennes et professionnelles; il développe différents aspects d'intérêt général de la vie syndicale (négociation, consultation, moyens de pression, etc.); il fait connaître les services, les sessions de formation, etc.; il informe sur des questions touchant diverses notions de la convention collective et de la sécurité sociale; il se préoccupe des luttes, des mouvements, des activités extérieures au SERL et à la FAE afin de favoriser la solidarité des membres.

8. Référence en classe spécialisée

Il n'y pas de date limite et, par conséquent, il n'est pas trop tard pour demander une scolarisation 2014-2015 en classe spécialisée:

- pour les élèves ayant des difficultés d'apprentissage;
- pour les élèves ayant des troubles du comportement;
- pour les élèves handicapés.

Pour ce faire, utilisez le formulaire habituel de référence à la direction.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Guy Bellemare, responsable du dossier EHDA.

9. Conseil d'administration

P résidence :	Laurent Lamontagne
1 ^{re} vice-présidence :	Guy Bellemare
2 ^e vice-présidence :	Claudine Lefebvre
Trésorerie :	Guylaine Martel
Secrétariat :	Frédéric Sauvé
Poste issu de l'EHDA :	André Arsenault
Poste issu du préscolaire :	Nathalie Chaho
Poste issu du primaire :	Carol Anne Dion
Poste issu du secondaire :	Jonathan Boucher
Poste issu de la FP :	Micheline Roby
Poste issu de l'EDA :	Jamal Kanaan



Rédaction:

Guy Bellemare
Diane Fortin
Simon Landry
Laurent Lamontagne
Micheline Roby



Collaboration:

Ève-Emmanuelle Rivard